

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

L'an deux mille vingt quatre, le vingt neuf avril, le Conseil de la Communauté de Communes Le Grand Charolais s'est réuni Centre Culturel - PARAY LE MONIAL, sous la présidence de Monsieur Gérard GORDAT suivant la convocation en date du 22 avril 2024.

DÉLIBÉRATION N° DEL2024_040 - RESSOURCES HUMAINES CRÉATION D'EMPLOIS FONCTIONNELS DE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES ET DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT

Conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant. En fonction des strates de population, il leur est possible de recruter sur un emploi fonctionnel un directeur général des services ainsi que des directeurs généraux adjoints.

Il est nécessaire de créer un emploi fonctionnel de directeur général des services afin de diriger l'ensemble des services de la collectivité et d'en assurer la coordination, sous l'autorité du Président, et de créer trois emplois fonctionnels de directeur général adjoint des services, afin de seconder et de suppléer, le cas échéant, le directeur général des services dans ses diverses fonctions.

Les emplois fonctionnels pourront être pourvus par un fonctionnaire de catégorie A de toutes les filières sur l'ensemble des cadres d'emploi, par voie de détachement.

Les emplois fonctionnels peuvent être pourvus par la voie du recrutement direct d'un agent contractuel en vertu de l'article L.343-1 du Code Général de la Fonction Publique dans les EPCI de plus de 40 000 habitants.

Le recrutement direct n'entraîne pas de titularisation de l'agent et ne peut être conclu ou renouvelé qu'en contrat à durée déterminée. Aucun contrat à durée indéterminée ne peut être conclu pour ce motif.

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L.313-1 et L.343-2,

Vu le décret 87-1101 du 30 décembre 1987 modifié, portant dispositions statutaires particulières à certains emplois administratifs de direction des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux assimilés,

Vu le décret 87-1102 du 30 décembre 1987 modifié, relatif à l'échelonnement indiciaire à certains emplois administratifs de direction des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux assimilés,

Considérant l'avis favorable du Bureau exécutif,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du 27 mars 2024,

**Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Le Grand
Charolais, après en avoir délibéré :**

A l'unanimité,

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

DÉCIDE

- **De créer un emploi fonctionnel de directeur général des services à temps complet , à compter du 1^{er} juin 2024,**
- **De créer trois emplois fonctionnels de directeur général adjoint à temps complet , à compter du 1^{er} juin 2024,**
- **De préciser que ces emplois pourront être pourvus par des fonctionnaires de catégorie A de toutes les filières sur l'ensemble des cadres d'emploi, par voie de détachement ou par des agents contractuels par voie de recrutement direct,**
- **De modifier en conséquence le tableau des effectifs,**
- **D'inscrire au budget les crédits correspondants,**
- **D'autoriser le Président, ou son représentant, à réaliser l'ensemble des démarches administratives et financières nécessaires à ce dossier et à signer l'ensemble des documents y afférents.**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Nombre de conseillers en exercice : 74	Secrétariat de séance assuré par : Marie-France MAUNY
Membres présents à la séance : 50	Votants : 57

Délégués Communautaires Présents :

Gérald GORDAT, Pierre BERTHIER, André ACCARY, Gilles PERRETTE, Catherine CLERGUÉ, Louis ACCARY, Elisabeth PONSOT, Thierry AUCLAIR, Daniel BERAUD, Jean-Michel ROSSAT, Annie BOISSARD, Gérard BODET, Georges BORDAT, Patrick BOUILLON, Éric BOURDAIS, Hubert BURTIN, Chantal CHAPPUIS, Guillaume CHAUVEAU, Jacky COMTE, André COTTIN, Anne-Thérèse BLANCHARD, Pierre URCISSIN, Thierry DESJOURS, Laurent MANSON, Paul DUMONTET, Philippe DUMOUX, Roger DURAND, Régis GAUTHERON, Nicole GEORGES, Stéphane JOURNET, Gérard LALLEMENT, Fabrice CHARLES, Aurore PERRIER, Edith TERRIER, Daniel MELIN, Philippe AUMEUNIER, Bérénice PORTIER, Annie-France MONDELIN, Pascal LOPES DE LIMA, Nathalie LELIEVRE, Nicolas LORTON, Aurelie MANTOUE, Jean-Marc NESME, Bernard PLET, Michel TRAVELY, Marie-France MAUNY, Jean-Claude MICHEL, Jean-Louis PETIT, Daniel THERVILLE, Richard PERRIER

Délégués ayant donné pouvoir :

Christian LAROCHE à Paul DUMONTET, Marie-Agnès FORGEAT à Nicole GEORGES, Fabien GENET à Guillaume CHAUVEAU, Lolita RODRIGUEZ à Chantal CHAPPUIS, Pascal RAMEAU à Bérénice PORTIER, Emmanuel REY à Pierre BERTHIER, Myriam PEJOUX à Bernard PLET

Délégué(es) absent(es) non suppléé(es) et non représenté(es) :

Magali DUCROISET, David BÊME, Céline BIJON, Nathalie COQUELIN, Romuald COSSON, Anne DEGRANGE, Jean ETAIX, Cédric FRADET, Julien GAGLIARDI, Martine DESPLANS, Béatrice LECONTE, Jean-Baptiste LEFORT, Bernard MAILLET, André RIBOULIN, Patrick PAGÈS, Marc TABOULOT, Didier ROUX

Ont signé au registre les membres présents
Fait et délibéré en séance, le 29 avril 2024
Pour extrait conforme

Gérald GORDAT
Président du Grand Charolais